

RAPPORT 2021
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
DE GESTION DES DÉCHETS
Service Public de collecte et transport des déchets
ménagers et assimilés



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID : 073-247300254-20220928-2022_83BIS-DE

PRÉAMBULE	3
LEXIQUE	3
I. LA CARACTERISATION DU SERVICE ET CONTEXTE	4
II. LES ÉVENEMENTS MARQUANTS 2021	6
III. LES ACTIONS DE PREVENTION	6
1) LES OBJECTIFS A ATTEINDRE	7
2) BILAN DE L'ANNÉE	7
3) LE TRI DES DÉCHETS	7
4) LES POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES	8
IV. LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS	9
1) LES CONTENEURS SEMI-ENTERRES	9
2) POINT SUR L'ÉTAT DE LA CONTENEURISATION	9
V. LE SERVICE DE COLLECTE	11
1) L'ÉTAT DU PARC DE VEHICULES	12
2) LE GARAGE	12
3) LES MOYENS HUMAINS	12
VI. LES OMR ET LE MULTIMATERIAUX	13
1) LES POINTS BLOQUANTS	13
2) LA COLLECTE EXTERNALISÉE	13
3) LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT	13
4) LE TRANSFERT DES OMR EN RÉGIE	13
5) LE TRANSFERT DES RECYCLABLES EN RÉGIE	13
6) LES PERSPECTIVES	13
7) LE TRANSPORT DU TRI	14
8) LE TRANSPORT DES OMR	14
9) LE TRAITEMENT	14
10) EVOLUTION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DE LA COLLECTE SELECTIVE	15
11) LE TAUX DE REFUS	18
VII. LES DÉCHETTERIES	19
1) IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	19
2) DECHETS ACCEPTES	20
3) DECHETS REFUSES	20
4) GESTION DU HAUT DE QUAI	20
5) GESTION DU BAS DE QUAI	20
6) LE TRAITEMENT	20
7) LES HORAIRES	21
8) BILAN QUANTITATIF	22
VIII. LA COLLECTE DES VÊTEMENTS ET LA COLLECTE DES DASRI	23
1) LES VETEMENTS	23
2) LES DASTRI	23
3) POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES	24
IX. LES ECO-ORGANISMES	24
1) ECOSYSTEME	24
2) ECOMOBILIER	26
3) ECODDS	27
4) COREPILE	27
X. BILAN FINANCIER	28
XI. SERVICE TRI ET PREVENTION DES DECHETS	29
1) LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES	29
2) L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS	29
3) LE COMPOSTAGE	30
4) LES PARTENARIATS	31
5) LES EVENEMENTS	31
6) LES ACTIONS DE COMMUNICATION	32
7) LE VOLET ADMINISTRATIF	34

Introduction :

La Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (article L2224-13 du CGCT).

Cette compétence est obligatoirement transférée aux Communautés de Communes à laquelle appartient la commune.

Les Collectivités Territoriales compétentes doivent établir un rapport annuel sur le coût et la qualité du service d'élimination des déchets.

PRÉAMBULE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2020 (décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets).

LEXIQUE

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
BOM	Bennes à Ordures Ménagères
CCHT	Communauté de communes de Haute-Tarentaise
CCVT	Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise
COVA	Communauté de communes des Versants d'Aime
CSE	Conteneurs -Semi-Enterré
DASRI	Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
DDM	Déchets Dangereux Ménagers
DDS	Déchets Dangereux Spécifiques ; Déchets présentant une toxicité importante produits par les ménages.
DIB	Déchets Industriels Banals ; Cette catégorie est aussi appelée « encombrants » ou « tout-venant ». Ce sont tous les déchets qui ne disposent pas d'une filière spécifique.
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés ; Cela correspond aux OMA auxquelles s'ajoutent les flux déposés en déchetterie.
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées ; Cela comprend les ordures ménagères résiduelles (OMR) ainsi que les déchets recyclables (tri et verre) auxquels s'ajoutent les déchets pouvant être assimilés à des déchets ménagers produits par les entreprises.
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles ; Cela correspond aux OMA hors recyclables. Ce flux correspond à ce qui est appelé communément « les ordures ménagères ».
PLP	Programme Local de Prévention
TECV	Transition Énergétique pour la Croissance Verte (Loi TECV)
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
UIOM	Unité d'Incinération des Ordures Ménagères
UVE	Unité de Valorisation Énergétique
VHU	Véhicules Hors d'Usage

I. CARACTÉRISATION DU SERVICE & CONTEXTE

Territoire

Le territoire de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise est composé de huit communes :

- Bourg-Saint-Maurice
- Les Chapelles
- Sééz
- Villaroger
- Sainte-Foy-Tarentaise
- Montvalezan
- Tignes
- Val d'Isère

Le territoire desservi est celui de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

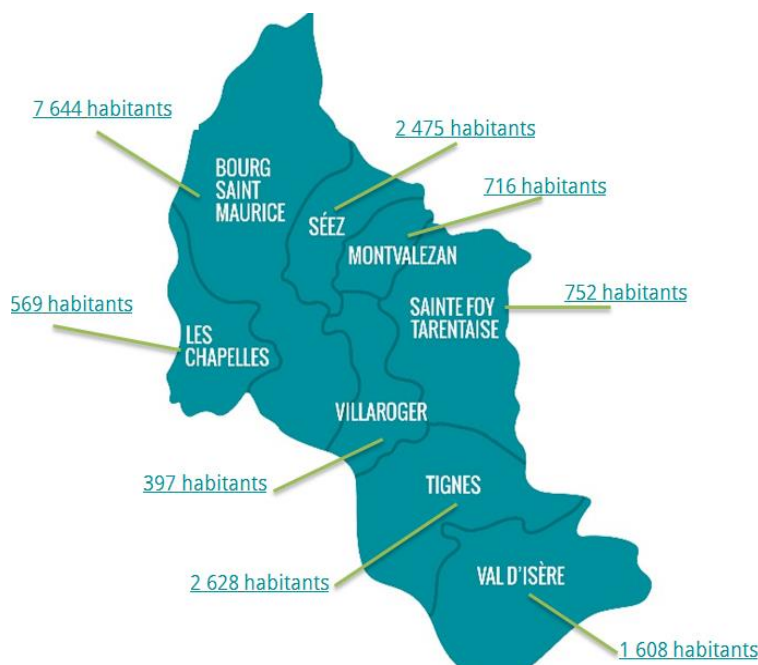
La superficie de l'intercommunalité est de 570 km².

Population

La répartition de la population est la suivante :

	Population légale INSEE 2019 en vigueur au 01/01/2021 (1)
Bourg-Saint-Maurice	7596
Les Chapelles	573
Montvalezan/La Rosière	719
Sainte-Foy-Tarentaise	753
Sééz	2392
Villaroger	375
Tignes	2062
Val d'Isère	1629
Population totale sur la CCHT	16 099

(1) Population municipale + population comptée à part



Périmètre de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

LES ACTEURS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS



Collecte sur Bourg-Saint-Maurice	
OM et Tri	Sté COLMO
Verre	Sté GUÉRIN Logistique
Carton	CCHT
Encombrants	Sté TRIALP

Collecte sur Séez	
OM et Tri	CCHT
Verre	Sté GUÉRIN Logistique
Carton	CCHT
Encombrants	

Collecte sur Les Chapelles	
OM et Tri	Sté COLMO
Verre	Sté GUÉRIN Logistique
Carton	CCHT
Encombrants	

Collecte sur Montvalezan	
OM et Tri	CCHT
Verre	Sté GUÉRIN Logistique
Carton	CCHT
Encombrants	CCHT

Collecte sur Villaroger	
OM et Tri	CCHT
Verre	Sté GUÉRIN Logistique
Carton	CCHT
Encombrants	
Convention de mise à disposition de service	

Collecte sur Sainte-Foy-Tarentaise	
OM et Tri	CCHT
Verre	Sté GUÉRIN Logistique
Carton	CCHT
Encombrants	

Collecte sur Val d'Isère	
OM et Tri	
Convention de mise à disposition de service	
Verre	Sté GUÉRIN Logistique
Carton et Encombrants	
Convention de mise à disposition de service	

Collecte sur Tignes	
OM et Tri	
Convention de mise à disposition de service	
Verre	Sté GUÉRIN Logistique
Carton et Encombrants	

Les compétences

Les huit communes du territoire ont délégué leur compétence de collecte et de traitement des déchets à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (statuts du 22 décembre 2016).

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise exerce la compétence « collecte » et a délégué la compétence « traitement » à Savoie-Déchets.

Dans le cadre de sa compétence « collecte », la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise assure les missions suivantes :

- collecte des ordures ménagères et assimilées,
- collecte des matériaux recyclables,
- gestion des déchetteries.

Ces missions sont assurées, soit en régie par des agents de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, soit confiées à des entreprises privées.

Par convention de mutualisation, les communes de Tignes et de Val d'Isère mettent à disposition du personnel pour la collecte sur leur commune.

II. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS 2021

Transfert des déchets sur le quai de Valezan

En 2021 les travaux de modernisation du quai de Valezan (mutualisé entre la Communauté de Communes des Versants d'Aime et la CCHT) ont été poursuivis :

Objectif : d'optimiser et rationaliser le transfert des déchets, pour accueillir jusqu'à 6 semi-remorques en même temps.

Les travaux sont cofinancés par les deux communautés de communes avec un soutien de l'état au titre de la DETR.

Il est prévu que sur une année le site réceptionne et réexpédie :

- Environ 12 000 t d'ordures ménagères
- Environ 1 600 t de tri sélectif
- Environ 1 000 t de carton

L'essentiel en 2021

La CCHT et la COVA modernisent le quai de transfert de Valezan.

III. LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Réduire les déchets permet de préserver les ressources, diminuer les impacts sur l'environnement, de mieux maîtriser l'énergie et les coûts. C'est aussi une obligation législative pour les collectivités à compétence « collecte des déchets ménagers ». Ainsi, depuis 1992, le concept de prévention des déchets fait son chemin dans les lois relatives à l'environnement :

1. **Loi Grenelle 2** (loi de transition énergétique pour la croissance verte) : le 12 juillet 2010, la loi Grenelle II portant engagement national pour l'environnement, a été adoptée avec des exigences relatives à la gestion des déchets (diminution des **OMA** - *ordures ménagères et assimilés*, augmentation du taux de recyclage, diminution de l'incinération).
2. **Décret Plan Local de Prévention** 2015-662 du **10 juin 2015** : application de l'obligation faite aux collectivités ayant la compétence de collecte des déchets d'élaborer et suivre un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés.
3. La **loi n° 2015-992** du 17 août 2015 **relative à la transition énergétique pour la croissance verte** (loi TECV). Elle fixe les grands objectifs d'un nouveau modèle énergétique français, vise à encourager une « croissance verte » en réduisant la facture énergétique de la France et comporte des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets.

Le décret du 10 juin 2015 entré en vigueur le 14 septembre 2015 impose l'élaboration **d'un Programme Local de Prévention (PLP)** des déchets pour l'ensemble des collectivités à compétence « collecte des déchets ménagers ».

Ces programmes constituent des documents de planification et doivent préciser les objectifs de réduction des déchets produits et les mesures mises en place pour les atteindre.

Ils doivent en particulier expliciter :

- L'état des lieux des acteurs concernés ;
- Les objectifs visés ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;
- Les moyens humains, techniques et financiers nécessaires ;
- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

La procédure réglementaire prévoit la **constitution d'une commission spécifique en charge** de l'élaboration et du suivi annuel du programme. Cette même instance devra évaluer tous les ans sur la pertinence et l'ampleur d'une révision.

Une délibération formelle de la collectivité confirmera l'adoption du programme qui sera mis à disposition du public. Le préfet de la Région et l'ADEME doivent être informés de cette adoption.

1) OBJECTIFS À ATTEINDRE

Si le décret du 10 juin 2015 impose la mise en place d'un programme de prévention des déchets, c'est la loi du 17 août 2015 qui en fixe les objectifs. Elle fixe notamment les objectifs suivants, l'année de référence étant 2010 :

- 10% de **DMA** (*déchets ménagers et assimilés*) d'ici à 2020.
- Porter à 55% le taux de recyclage matière en 2020 et à 65% en 2025.
- Étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022.
- Réduire de 50 % le recours à l'enfouissement.

En parallèle, les actions de **sensibilisation au tri** doivent continuer à être mises en place pour continuer à augmenter le taux de recyclage des déchets. Pour cela, des mesures concrètes doivent être prises avec des objectifs fixés pour chaque type de déchets.

2019 la CCHT enregistrait une baisse des DMA de 1.19% depuis 2010, ce qui montre l'utilité de déployer des actions de prévention à destination des habitants, des professionnels et des touristes. L'année 2021 n'étant pas représentative d'une année classique en raison de l'année touristique blanche, la CCHT prend comme référence l'année 2019.

2) BILAN DE L'ANNÉE

EN dépit de la crise du COVID 19 des actions ont été réalisées par 3 animateurs Tri-Réduction des déchets afin de sensibiliser les scolaires, la population touristique et les professionnels du territoire.

3) LE TRI DES DÉCHETS

La promotion du geste de tri ne fait pas partie des actions liées à la prévention des déchets. Cependant, il est nécessaire de continuer les actions jusqu'à présent mises en place pour continuer à obtenir une augmentation du geste de tri. De plus, la plupart des actions mises en place sur le tri laissent la place à un discours sur la réduction des déchets (formations, réunions, ...).

Uniformisation des consignes de tri

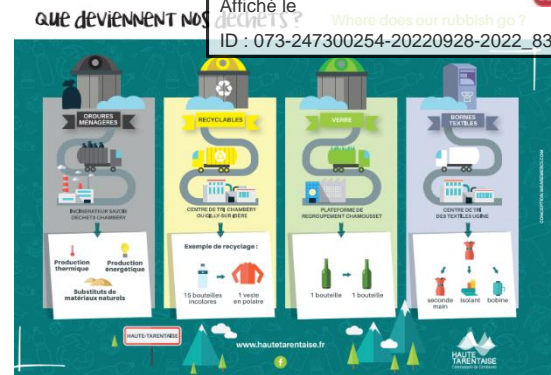
Les autocollants des conteneurs semi-enterrés, chalets de collecte de carton, composteurs collectifs et autres documents de communication sont remplacés et / ou renouvelés ou mis à disposition des professionnels de station.

Sacs de pré-collecte en plastique réutilisables

Ces sacs sont mis à disposition gratuitement aux habitants permanents au siège de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise et à l'accueil de toutes les mairies. Cela permet entre autres de sensibiliser les nouveaux habitants au tri des déchets, puisque presque toutes mairies les proposent systématiquement lors de leur première visite.

Mise à disposition de signalétique sur le tri

Des mémos et affiches sont également mis à disposition des particuliers et professionnels afin de garantir la présence des consignes de tri dans les logements de tous.



Les formations

Les gros hébergeurs des stations sont confrontés au changement régulier de leurs équipes de saisonniers. Une formation gratuite aux consignes de tri et au fonctionnement de la gestion locale des déchets leur est proposée chaque année pour la saison d'hiver et/ou d'été. Les administrations de type mairies et offices du tourisme sont également de plus en plus demandeurs de ce genre de service.

Les diagnostics

Certains professionnels sollicitent la structure afin de faire le bilan sur leurs flux de déchets et de trouver des méthodes pour optimiser le tri et réduire certains déchets.

4) LES POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

Plusieurs points bloquants se font ressentir :

- **Les formations aux professionnels** : elles sont systématiquement proposées aux gros hébergeurs avant l'ouverture de la station, mais ils font rarement appel à ce service sous couvert du manque de temps en début de saison. Il serait intéressant d'avoir un levier de pression pour systématiser les formations sur le tri auprès des employés des gros hébergeurs chaque début de saison d'hiver (courrier transmis par le biais des communes avec un caractère obligatoire, par exemple). La présence de nombreux saisonniers et le gros turn over dans certaines équipes contraint les animateurs à renouveler ces formations d'année en année.
- **Les déchets issus du BTP** : malgré une sensibilisation de masse via un courrier officiel en 2018 ces professionnels restent difficiles à informer car de nombreux professionnels ne sont pas basés sur le territoire. De nombreux apports des déchets spécifiques au BTP se retrouvent toujours dans les conteneurs semi-enterrés.
- **La sensibilisation et l'information des consignes de tri auprès des vacanciers** : Les différences de consignes de tri en fonction des régions et des pays compliquent le geste de tri au niveau local. Afin d'y remédier il faudrait envisager une campagne de sensibilisation en étroite relation avec tous les hébergeurs. Par ailleurs l'impact de la saison d'hiver nuit à la qualité du tri. Les vacances d'hiver souvent courte et dense ne sont pas propice au geste de tri et engendre de nombreuses pertes de recyclables dans les OM et beaucoup d'erreurs dans le flux de tri.

L'essentiel

Les actions concernant la réduction et le tri des déchets doivent continuer à être mises en œuvre pour pérenniser, augmenter et améliorer nos performances au niveau local. Elles doivent également revêtir différentes formes afin de toucher un maximum de personnes (formations de personnel, diagnostics déchets, stands, communication visuelle, ateliers...). Il semble essentiel de réfléchir à long terme à un projet d'envergure de communication ciblé au secteur du tourisme, et aux professionnels sur l'ensemble de la Haute-Tarentaise.

IV. LA PRÉ-COLLECTE

Dans l'exercice de sa compétence « collecte », la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise organise des ramassages différents selon la nature des déchets.

La CCHT collecte en régie sur les communes de Villaroger, Séez, Montvalezan et Sainte-Foy-Tarentaise :

- les ordures ménagères (OMR)
- les emballages ménagers recyclables (tri)
- carton professionnel.

La CCHT collecte avec un service communal mis à disposition sur les communes de Val d'Isère et Tignes :

- les ordures ménagères (OMR)
- les emballages ménagers recyclables (tri)
- carton professionnel.

La CCHT collecte par voie de marché public (Colmo) sur les communes de Bourg-Saint-Maurice et Les Chapelles :

- les ordures ménagères (OMR)
- les emballages ménagers recyclables (tri).

Les cartons professionnels sont collectés en régie sur les communes de Bourg Saint Maurice, Montvalezan et les Arcs. Les collectes du verre sont confiées au prestataire Guérin.

1) LES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

Depuis 2002, le SIVOM de Haute-Tarentaise puis la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ont entrepris la mise en place de conteneurs semi-enterrés. À ce jour 98 % du territoire en est équipé.

Un conteneur semi-enterré (CSE) se compose d'une cuve en partie enterrée, d'un sac de portage aussi appelé « chaussette » et d'un couvercle. Il présente une capacité de 5 m³ pour les OMR et le tri et de 3 m³ pour le verre. Les CSE sont disposés en grappes composées, au minimum, d'une cuve pour chaque matériau. Leur vidage nécessite l'emploi un camion équipé d'une grue auxiliaire.

Pour la collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers recyclables, et du verre et du carton, la Communauté de communes de Haute Tarentaise a mise en place, en étroite collaboration avec les communes, des points de collecte destinés à recevoir les collecteurs pour les déchets. Ceux-ci doivent pouvoir être accessibles par l'ensemble des véhicules de collecte de la Communauté de communes.

La Communauté de communes de Haute-Tarentaise dispose de trois types de collecteurs :

- des conteneurs semi-enterrés (CSE) pour les OMr, le tri et le verre,
- des bacs roulants pour les OMr et le tri,
- des chalets pour le carton.

2) POINT SUR L'ÉTAT DE LA CONTENEURISATION

Bilan en 2021

COMMUNES	OM	TRI	VERRE	Total
Nombre de conteneurs				
TIGNES	120	80	87	287
VAL D'ISÈRE	103	55	53	211
SÉEZ	33	32	30	95
MONTVALEZAN	55	45	43	143
SAINTE-FOY-TARENTEISE	35	36	27	98
LES CHAPELLES	10	7	7	24
BOURG-SAINT-AURICE	288	205	202	695
VILLAROGER	22	20	12	54
Total	666	480	461	1 607



Exemple de conteneurs semi-enterrés

3) LES BACS ROULANTS

Il reste notamment sur la commune de Bourg-Saint-Maurice, quelques points de collecte non encore équipés de conteneurs semi-enterrés.

Ceux-ci ont un couvercle vert pour la collecte des ordures ménagères ou jaune pour la collecte sélective. Leur vidage est réalisé avec un camion équipé d'un lève-conteneur.

Les bacs roulants sont loués à un prestataire. Les bacs roulants sont disponibles en différents volumes allant de 340 à 770 litres.

4) LES CAPACITÉS DE STOCKAGE POUR LES OMR

COMMUNES	Nombre CSE OMR	VOLUME en M ³
Bourg-Saint-Maurice	282	1 410
Les Chapelles	10	50
Sééz	33	165
Villaroger	22	110
Sainte-Foy-Tarentaise	34	170
Montvalezan	52	260
Tignes	118	590
Val d'Isère	101	505

5) LES CAPACITÉS DE STOCKAGE POUR LE MULTI MATERIAUX

COMMUNES	NB DE CSE TRI 5000 l	VOLUME en M ³
Bourg-Saint-Maurice	203	1015
Les Chapelles	7	35
Sééz	31	155
Villaroger	20	100
Sainte-Foy-Tarentaise	35	175
Montvalezan	44	220
Tignes	79	395
Val d'Isère	54	270

6) LES CAPACITÉS DE STOCKAGE POUR LE VERRE

COMMUNES	NB DE CSE VERRE	VOLUME en M ³
Bourg-Saint-Maurice	205	615
Les Chapelles	7	21
Sééz	30	90
Villaroger	12	36
Sainte-Foy-Tarentaise	26	78
Montvalezan	42	126
Tignes	86	258
Val d'Isère	52	156

7) LES POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

Il reste encore quelques points équipés de bacs roulants qui doivent progressivement être remplacés par des conteneurs semi-enterrés. Sur ces points, le principal blocage est le foncier disponible.

Il est important que l'avis de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise en matière de gestion des déchets soit sollicité lors de l'instruction des procédures d'urbanisme. Cela permet que la question de la gestion des déchets soit bien intégrée au projet et que le promoteur et non la collectivité finance les équipements de pré-collecte.

8) LE LAVAGE DES CONTENEURS-SEMI-ENTERRÉS

Le lavage et la désinfection des CSE sont réalisés par une équipe composée d'un chauffeur et d'un rippeur. Il est réalisé avec pour moyens un véhicule PTAC 19 T équipé d'une grue auxiliaire et d'une unité de lavage montée sur berce.

L'ensemble des OMr est lavé et désinfecté 2 à trois fois par an.

L'ensemble des CSE verre est lavé deux fois par an et les CSE TRI sont lavés une à deux fois par an.

V. LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Afin d'assurer sa mission de service public de collecte des déchets, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise utilise :

- 19 véhicules différents en régie
- 6 véhicules différents sont utilisés par le prestataire qui collecte les OMr, les recyclables

Il lave également les CSE sur les communes de Bourg-Saint-Maurice et Les Chapelles.

La répartition du parc véhicules en régie :

Sur la Commune de Val d'Isère :

- 2 poids lourds de PTAC 26 T pour la collecte des OMr, Recyclable
- 1 poids lourds de PTAC de 19 T pour la collecte des Cartons brun
- 1 poids lourd de PTAC de 19 T pour la collecte des encombrants lourds
- 1 VL plateau de 3 T5 pour les encombrants.

Sur la Commune de Tignes :

- 2 poids lourds de PTAC 26 T pour la collecte des OMr, Recyclable
- 1 poids lourd de PTAC de 19 T pour la collecte des Cartons brun
- 1 VL plateau de 3 T5 pour les encombrants.

Sur le secteur médian :

- 2 poids lourds de PTAC 26 T pour la collecte des OMr, Recyclable
- 2 Poids lourds de PTAC de 19 T pour la collecte des Cartons brun
- 2 poids lourds de PTAC de 12T5 pour la collecte des OMr et Recyclable
- 1 VL plateau de 3 T5 pour les encombrants
- 1 unité de lavage servant également pour les communes de Val d'Isère et Tignes
- 2 véhicules légers de services.

En 2021, le coût de consommation de gasoil pour l'ensemble des véhicules est de 94 873€.

1) L'ÉTAT DU PARC VÉHICULES

Les véhicules sont généralement renouvelés tous les 8 ans.

Ces véhicules sont contrôlés et conformes aux dispositions réglementaires.

2) LE GARAGE

Les véhicules mis à disposition aux communes de Val d'Isère et Tignes sont stationnés dans les centres techniques respectifs.

Les véhicules en régie du secteur médian sont stationnés au centre technique de la CCHT situé sur la zone des Colombières à Bourg-Saint-Maurice.

3) LES MOYENS HUMAINS

L'ÉQUIPE DE COLLECTE

Les équipes de collecte en régie

Les équipes de collecte se composent de 6 chauffeurs poids lourds titulaires d'un permis C avec FIMO et CACES grue auxiliaire et 1 ripper.

Les chauffeurs

Au 1^{er} janvier 2021, les cinq postes composant l'équipe de collecte en régie étaient pourvus ainsi que celui de chef d'équipe.

Les collectes en régie

La prise de service des agents de collecte s'effectue à 7h00 au centre technique de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

LE SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA CCHT

L'équipe administrative :

- 1 Directeur des Services Techniques et Environnement
- 3 animatrices Tri-réduction des déchets

VI. LES OMR ET MULTI MATERIAUX

La fréquence de ramassage des collectes diffère en fonction de la localité et de la saison.

1) LES POINTS BLOQUANTS

Accessibilité des points de collecte

Les équipes de collecte rencontrent des difficultés en station à certains points de collecte du fait de stationnements intempestifs.

Cela oblige le personnel à prendre des risques dans la conduite du camion ou dans le levage des déchets. Au regard des responsabilités que cette manœuvre engage, ce type de situation ne peut se poursuivre.

Lorsque le véhicule ou sa grue ne peuvent pas accéder au point de regroupement, le service ne peut plus être assuré à la fréquence souhaitée.

2) LA COLLECTE EXTERNALISÉE : LE VERRE

La collecte du verre est réalisée par la société Guérin.

C'est le collecteur qui détermine la fréquence de ramassage avec pour obligation qu'aucun point de collecte ne déborde.

Le verre collecté était stocké sur une plate-forme de regroupement (Chamousset).

3) LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT



Le transfert et transport des déchets OMr, recyclable et cartons collectés sur les communes de Val d'Isère et Tignes sont acheminés vers la station de transfert des Brévières, opérationnelle depuis décembre 2016. L'ensemble des flux sont réceptionnés dans des bennes à fond mouvant alternatif et transporté vers les exutoires.

Concernant l'ensemble des flux collectés en régie par le secteur médian et afin de pallier l'arrêt de l'UIOM de Valezan le 28 décembre 2015, il a été nécessaire de mettre en place dans l'urgence une activité de transfert afin que l'ensemble des déchets puisse être expédié vers leurs exutoires respectifs et ainsi maintenir la continuité du service public.

Pour ce faire, Savoie-Déchets met à la disposition de la COVA le site de l'UIOM de Valezan.

Afin de bénéficier de ce dispositif une convention avec la COVA a été établie permettant la mutualisation des coûts.

Pour réceptionner les déchets et gérer le stockage et les expéditions, un prestataire a été mis en place.

Concernant les frais de fonctionnement, la COVA refacture la part de la CCHT au prorata des tonnages livrés.

4) LE TRANSFERT DES OMR EN RÉGIE

Les OMR sont réceptionnées dans la fosse de stockage de l'UIOM. Ces déchets sont ensuite ressortis de la fosse à l'aide d'une pelle grappin et rechargés dans des semis.

5) LE TRANSFERT DES RECYCLABLES EN RÉGIE

En 2021 le quai de transfert mutualisé avec la COVA a été modernisé afin de rendre l'accès plus facile et sécurisé et d'optimiser les chargements. Lorsqu'un caisson était plein, il a été transporté au centre de tri de Savoie Déchets à Gilly-sur-Isère ou Chambéry.

6) LES PERSPECTIVES

Savoie Déchets travaille sur un projet de compostage en andain sur le site de l'ancien incinérateur à proximité du quai de transfert. Ce site aurait pour vocation d'accueillir une partie des déchets organiques produits sur les communautés de communes de Versants d'Aime et de Haute Tarentaise.

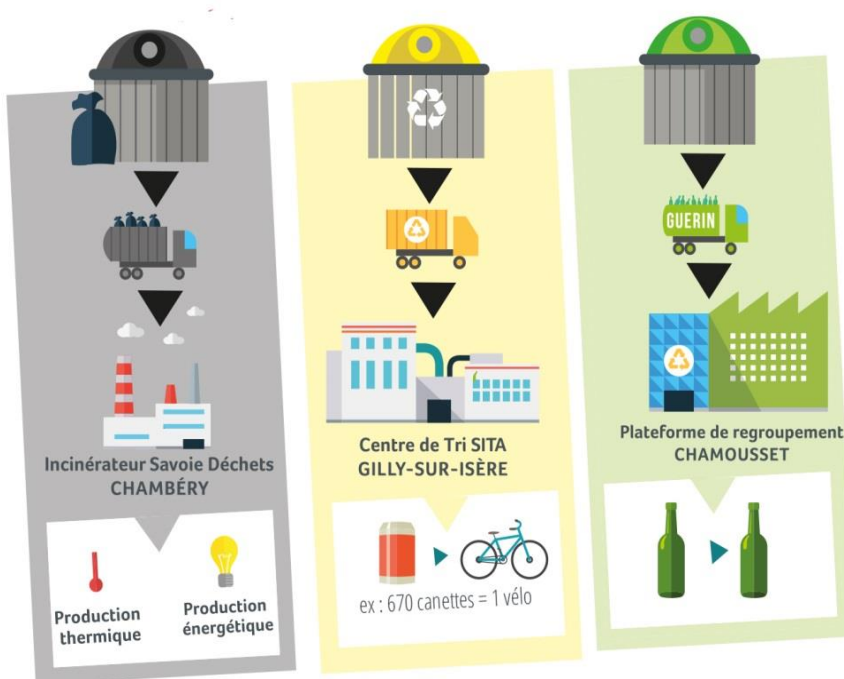
7) LE TRANSPORT DU TRI

Le centre de tri de Gilly sur Isère a arrêté de recevoir des chargements de multimatériaux à la fin de l'année 2021. Lors des périodes de forte activité le tri était déjà orienté vers le centre de tri de Chambéry, mais début 2022 l'intégralité de ce flux est désormais transporté jusque ce centre de tri en attendant la construction d'un nouveau centre de tri qui sera en mesure de capter les extensions de consignes de tri.

8) LE TRANSPORT DES OMr

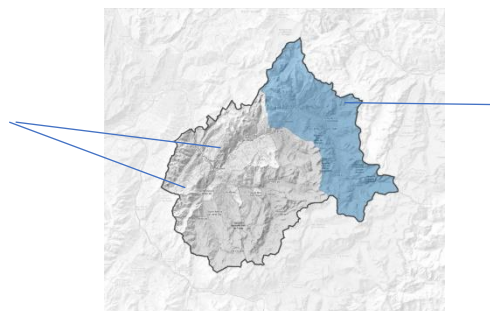
L'UVE de Chambéry n'est pas en capacité de recevoir l'ensemble des OMr collectées en Tarentaise, en particulier en haute saison touristique. Lorsque le site arrive à saturation, Savoie-Déchets demande à ce que le surplus soit transporté vers d'autres exutoires. Il est régulier que des tonnages soient incinérés à Bourgoin Jallieux, Chamonix, Athanors. Il arrive ponctuellement qu'ils soient enfouis. Par convention, le transport au-delà de Chambéry est à la charge de Savoie-déchets.

9) LE TRAITEMENT



Unité de Valorisations Énergétique
Gilly-sur-Isère ou Chambéry

SavoieDéchets
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



HAUTE TARENTEAISE
Communauté de Communes



10) EVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DE LA COLLECTE SELECTIVE

Les déchets concernés sont tous ceux issus des ménages et des entreprises qui ne peuvent pas être déposés avec les emballages ménagers recyclables, le carton ou le verre.

Les encombrants, le bois, la ferraille, les végétaux, les gravats et les produits dangereux (peintures, solvants...) ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères mais apportés en déchetterie afin de recevoir le traitement approprié.

Jusqu'au 21 décembre 2015, les OMr produites sur le territoire du secteur médian de la CCHT étaient incinérées sans valorisation énergétique à l'UIOM de Valezan et des Brévières.

Depuis la fermeture des deux sites, le traitement des OMr est confié à Savoie-Déchets.

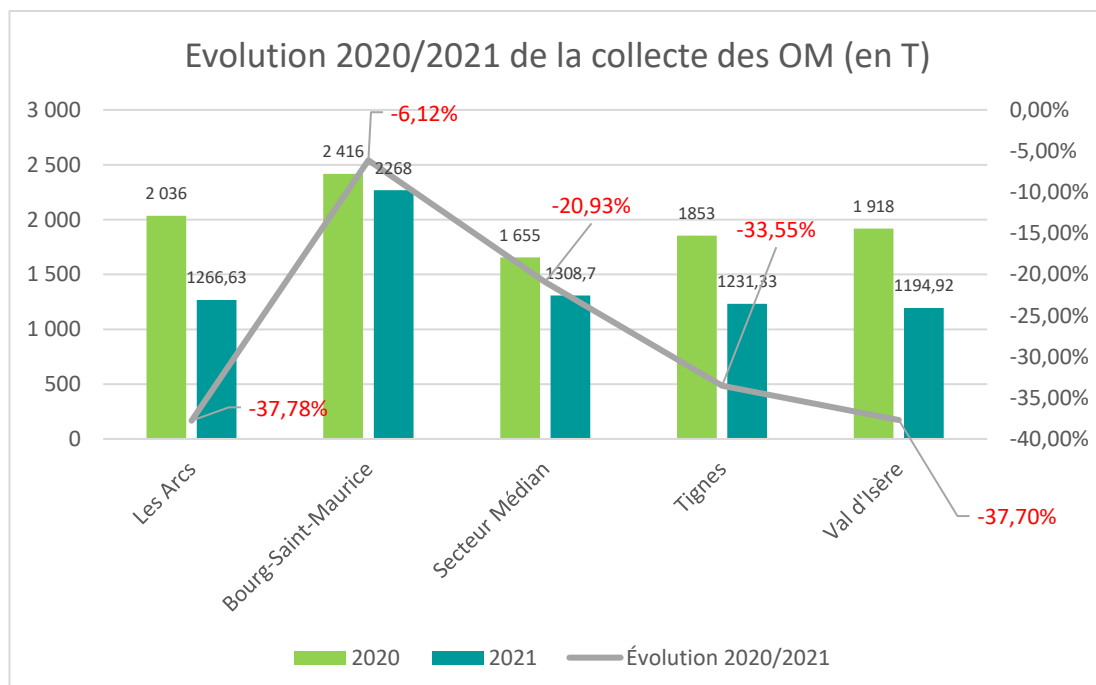
Le Syndicat n'étant pas en capacité de traiter l'ensemble des flux d'OMr, en saison hivernale, sur son site de Chambéry. Une partie est alors déportée hors du département vers d'autres exutoires.

En effet, UVETD de Chambéry dispose d'une capacité de traitement 115 000 tonnes, capacité inférieure à la production de ses adhérents, en saison hivernale, ce qui explique ces exportations.

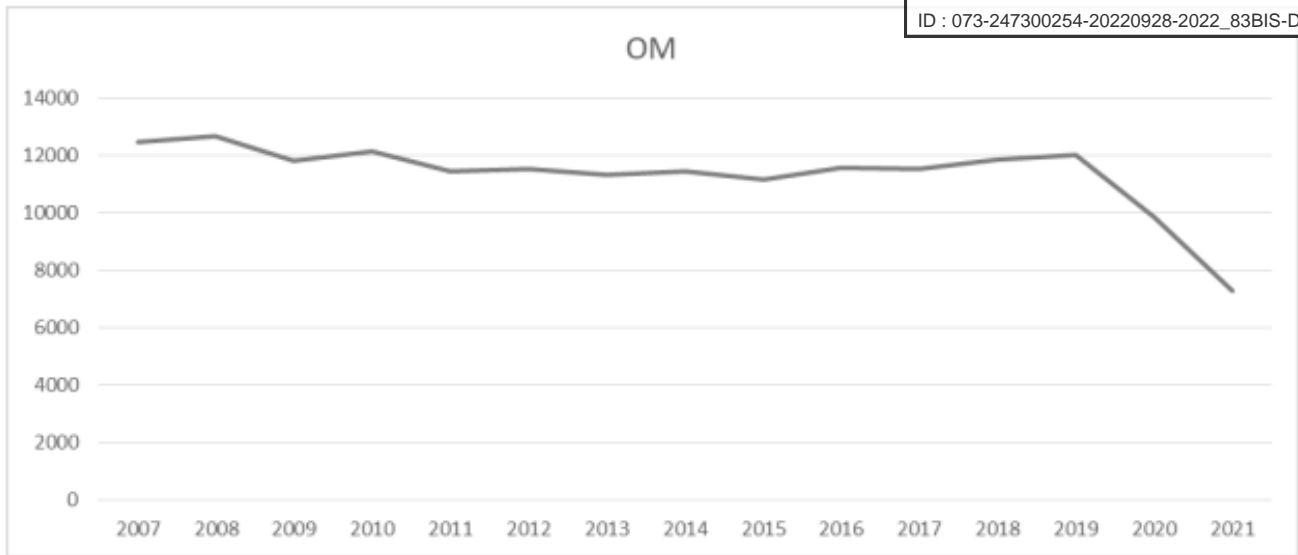
ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS RÉSIDUELS en Tonnes

Les tonnages collectés pour les ordures ménagères ont très fortement baissé en 2021 en raison de la crise sanitaire et de la chute de la fréquentation touristique.

COMMUNES	2020	2021	Évolution 2019/2020
Les Arcs	2035	1266.63	-37.76%
Bourg-Saint-Maurice	2415	2268	-6.12%
Secteur Médian	1655	1308.7	-20.93%
Tignes	1853	1231.33	-33.55%
Val d'Isère	1918	1194.92	-37.7%
TOTAL	9877	7269	-26.4%



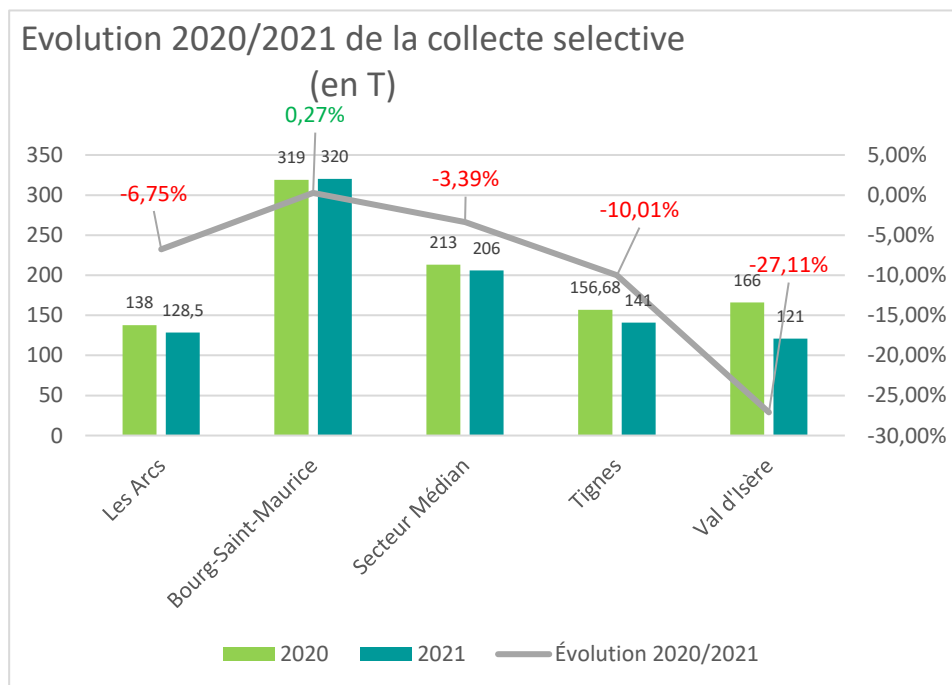
La tendance sur le long terme depuis 2007 est plutôt à la stabilité si l'on omet de prendre en compte la période COVID qui fausse la lecture des grandes tendances ;



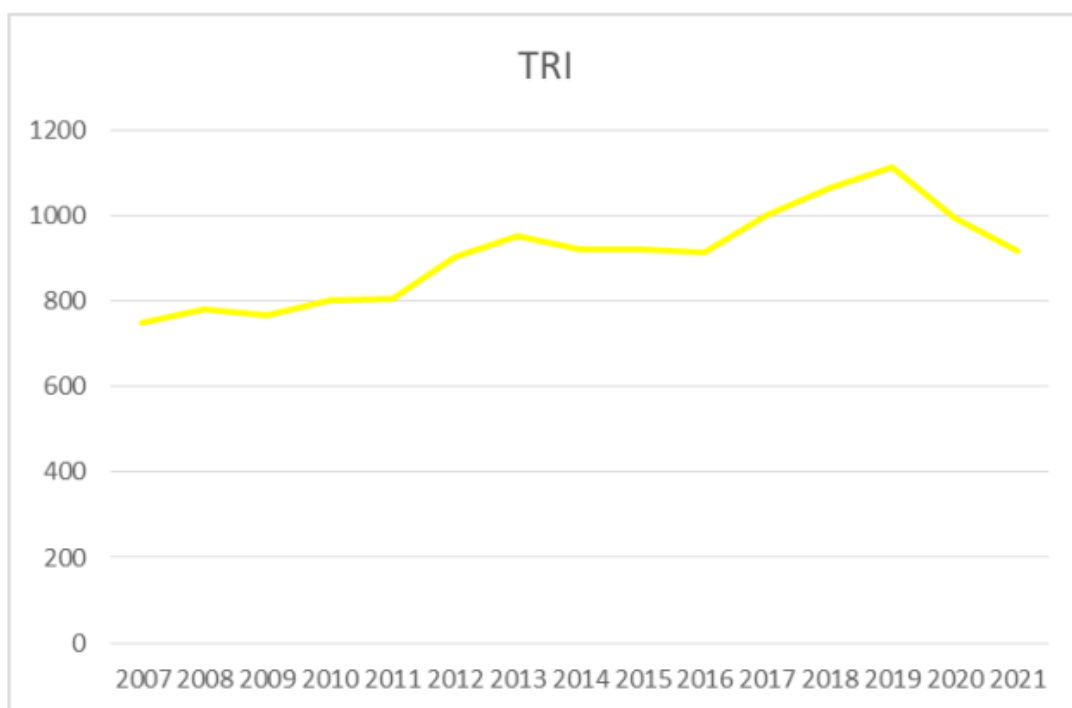
ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (hors verre) en Tonnes

Les tonnages collectés pour la collecte sélective ont sensiblement baissé en 2020 en raison de la crise sanitaire et de la baisse de la fréquentation touristique.

COMMUNES	2020	2021	Évolution 2020/2021
Les Arcs	137	128.5	-6.75%
Bourg-Saint-Maurice	319	320	+0.27%
Secteur Médian	213	206	-3.39%
Tignes	156	141	-10%
Val d'Isère	166	121	-27.11%
TOTAL	991	916.5	-7.52%



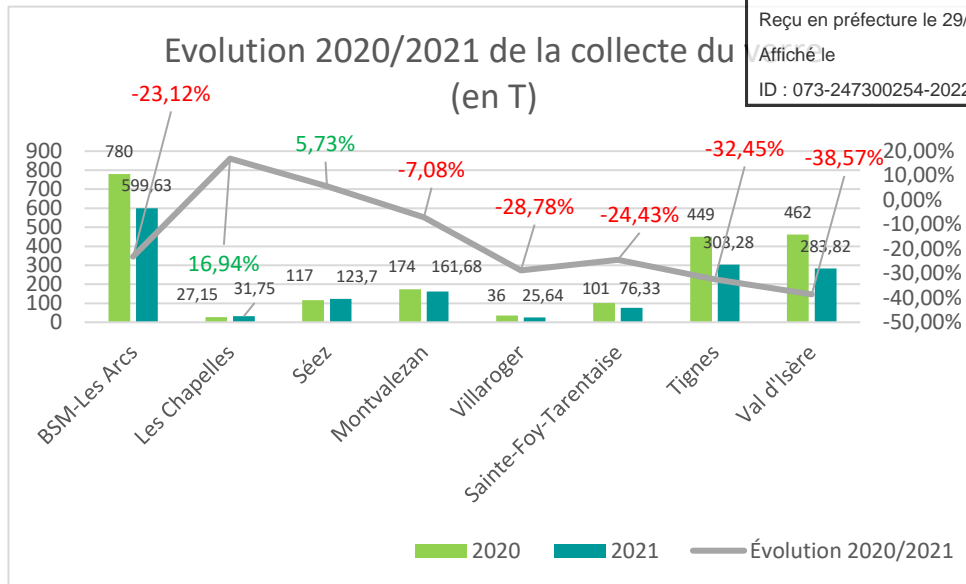
Toutefois l'évolution du flux de recyclables sur le long terme semble être en croissance si l'on regarde les chiffres depuis 2007 (et que l'on met la période COVID entre parenthèses).



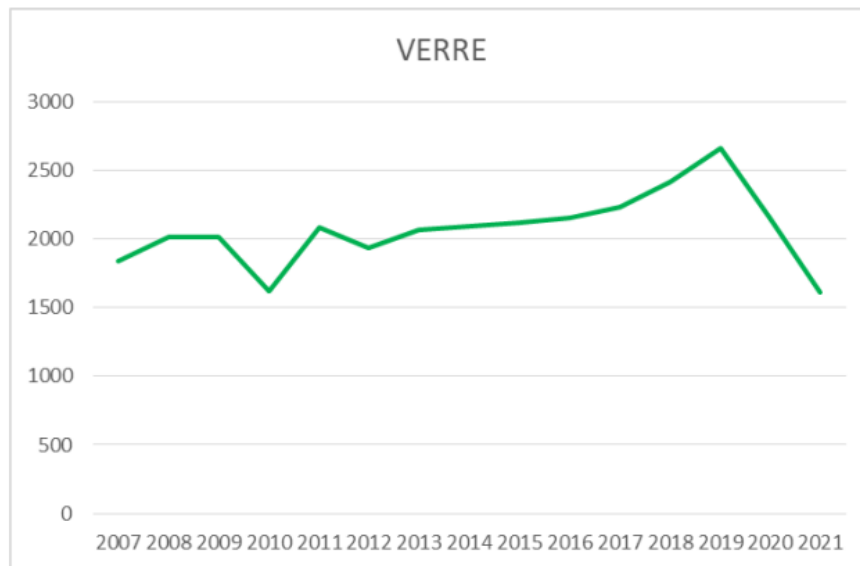
ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DU VERRE en Tonnes

Les tonnages collectés pour le verre ont fortement baissé en 2021 en raison de la crise sanitaire et de la baisse de la fréquentation touristique.

	2020	2021	Évolution 2020/2021
BSM-Les Arcs	780	599	-23.12%
Les Chapelles	27	31	+17%
Séez	117	123	+5.7%
Montvalezan	174	161	-7%
Villaroger	36	25	-28%
Sainte-Foy-Tarentaise	101	76	-24%
Tignes	449	303	-32%
Val d'Isère	462	283	-38.5%
TOTAL	2149.66	1601	-25.5%



L'évolution de la production de verre depuis 2007 est à la hausse. Elle s'explique par une hausse de la fréquentation touristique et par une meilleure application du geste de tri.



11) TAUX DE REFUS

Ce taux représente la quantité d'erreur, en masse, qui se trouve dans la collecte sélective. Plus celui-ci est bas, plus le tri est de bonne qualité.

La valeur 2021 n'est pas propre à la CCHT mais concerne le flux sortant du quai de transfert de Valezan (COVA + CCHT).

Les caractérisations sont réalisées au centre de tri de Gilly-Sur-Isère par un agent de Savoie Déchets et la présence d'une animatrice de la CCHT.

Ce taux de refus d'environ 20% est supérieur au taux de refus moyen départemental qui est de 16,2 %.

Ce taux augmente significativement dans les collectes en provenance des stations et de la forte fréquentation touristique qui en découle.

A noter que le territoire de la CCHT passe de 16 500 habitants à 130 000 lits touristiques potentiels.

VII. LES DÉCHETTERIES GÉNÉRALITÉS

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise assure la gestion de quatre déchetteries sur son territoire :

- la déchetterie de Bourg-Saint-Maurice, rue de Pinon ;
- la déchetterie d'Arc 1800, la Croisette ;
- la déchetterie de Montvalezan, Les Envers ;
- la déchetterie de Tignes, les Brévières.



L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

En 2021 les encombrants (DIB), la ferraille, les végétaux, les D3E, les gravats et le bois sont facturés 8 € le m³.

Il est à noter que les dépôts de ferrailles, de meubles, de piles, de cartons et de lampes sont gratuits aussi pour les professionnels.

1) IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE (Plan de situation des quatre déchetteries intercommunale)



Déchetterie de Boug Saint Maurice
Rue de Pinon 73700 BOURG SAINT MAURICE



Déchetterie d'Arc 1800
Route de la croisette 73700 BOURG SAINT MAURICE LES ARCS



Déchetterie de Montvalezan
Les Envers 73700 MONTVALEZAN



Déchetterie de Tignes les Brévières
route D902 73320 TIGNES



2) LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- les encombrants (matelas, meubles...)
- le matériel électrique et électronique
- ou d3e (télé, ordinateur, radio...)
- les végétaux (herbe, taille d'arbres...)
- sauf aux déchetteries d'arc 1800 et Montvalezan
- les gravats (béton, terre, pierre...)
- la ferraille
- le bois
- le carton
- les déchets dangereux des ménages ou DMM (peinture, solvan
- l'huile végétale : dépôt interdit pour les professionnels
- l'huile minérale (huile de vidange, huile hydraulique...)
- les piles, les batteries, les tubes néons et lampes à économie d'énergie
- les pneus
- les vêtements encore en bon état

3) LES DÉCHETS REFUSÉS

Ne sont pas acceptés dans les déchetteries de la CCHT :

- l'amiante : la personne doit traiter directement avec une entreprise agréée
- les récipients sous pression (extincteurs, bouteilles de gaz...)
- les produits radioactifs,
- les véhicules hors d'usage (VHU) : ils doivent être déposés chez un recycleur agréé
- les ordures ménagères.

4) GESTION DU HAUT DE QUAI

Le haut de quai représente les missions liées au gardiennage d'une déchetterie.

Le gardiennage de l'ensemble des déchetteries de la Communauté de Communes de Haute -Tarentaise est assuré par la société Trialp.

5) GESTION DU BAS DE QUAI

Le transport et le traitement des déchets mis en bennes sur l'ensemble des quatre déchetteries sont réalisés par un prestataire.

La gestion de bas de quai englobe la collecte et le traitement des déchets déposés en déchetterie.

6) LE TRAITEMENT

Chaque flux collecté est dirigé vers la filière d'élimination appropriée et répondant à la législation en vigueur.

Le tableau ci-dessous détaille la filière pour chaque flux :

Type de déchets	Prestataire	Stockage	Traitement
Bois	Nantet	Benne 30 m3	Broyage pour réalisation de panneaux à particules
Encombrants	Nantet	Benne 30 m ³	Tri, broyage pour valorisation énergétique en cimenterie
Végétaux	Nantet	Benne 30 m3	Compostage
Ferraille	Nantet	Benne 30 m3	Recyclage matière
Carton	Nantet	Benne 30 m3	Recyclage matière
Gravats	Nantet	Benne	ISDI de la Vigne au pont

		30 m3	
DDM (Peinture, solvant...)	TRIALP	Armoire spécifique	Traitement spécifique par incinération
Piles	Corepile (Eco-organisme)	Fut	Recyclage
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Eco-systèmes (Eco-organisme)	Benne 30 m3	Valorisation matière et énergétique
Pneus	Aliapur	Vrac	Recyclage matière ou valorisation énergétique
Batterie	TRIALP	Caisse palette	Recyclage matière
Lampes et tubes fluorescents	Recylum (Eco-organisme)	Conteneur spécifique	Recyclage
Huile végétale	Trialp	Cuve 1 000 L	Recyclage
Huile minérale	Sevia	Cuve 1 000 L	Recyclage
SKI	Trivallée	FUT	Recyclage

Les autres flux (DDM, piles, meubles, coussins, couettes, pneus, lampes, huile minérale et végétale...) sont récupérés par des Eco-organismes.

7) LES HORAIRES D'OUVERTURES DES DÉCHETTERIES DE LA HAUTE-TARENTEAISE

Déchetterie Bourg-Saint-Maurice	
Horaires d'été	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Horaires d'hiver	du 1 ^{er} octobre au 31 mars
	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Déchetterie d'Arc 1800	
Horaires d'été	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
	lundi et mercredi de 9H00 à 12H00
	mardi, jeudi et samedi de 13H30 à 17H00
	vendredi de 9H00 à 12H00 et 13H30 à 17H00
Horaires d'hiver	du 1 ^{er} octobre au 31 mars
	lundi et mercredi de 9H00 à 12H00
	mardi, jeudi et samedi de 13H30 à 17H00
	vendredi de 9H00 à 12H00 et 13H30 à 17H00

Déchetterie de Tignes	
Horaires d'été	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Horaires d'hiver	du 1 ^{er} octobre au 31 mars
	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Déchetterie de Montvalezan	
----------------------------	--

Horaires d'été	Du 1er avril au 30 novembre
	mardi et jeudi de 9h à 12h
	Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 13H30 à 18H00
Horaires d'hiver	du 1er décembre au 31 mars
	mardi, jeudi et samedi de 13h30 à 17h15

8) BILAN QUANTITATIF DES DÉCHETTERIES

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire. Si certains flux ont enregistré une baisse en raison de la sous fréquentation touristique, d'autres ont enregistré une hausse en raison du grand ménage effectué par les entreprises et foyers.

FILIÈRES	2020	2021	Évolution 2020/2021
VEGÉTAUX	511.72	575.38	+12.44%
CARTON PAPIER	161.31	187.08	+15.98%
FERRAILLES	535.94	496.04	-7.44%
METAUX	14.27	10.69	-25.09%
BOIS (+bois dérivé)	1612.35	1593.65	-1.17%
MOBILIER	400.29	526.44	+31.51%
TEXTILE	8.4	11.01	+31%
PNEUS	70.92	79.10	+11.53%
ROUES	12.62	16.12	+27.73%
DEEE*	295.67	293.68	-0.68%
PLÂTRE	298.74	319.12	+6.82%
HUILE VÉGÉTALE	1.68	5.6	+233.33%
TOTAL VALORISATION MATIÈRE	5036.11	3568.09	-29.15%
HUILE MINÉRALE	8.72	8.55	-1.95%
SKI	54.15	18.75	-65.37%
TOTAL VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	36.63	28.31	-22.71%
GRAVATS classe 3	1649.7	1941.94	+17.71%
ENFOUISSABLE classe 2	1084.57	1204.37	+11.05%
FIBROCIMENT	1.86	2,9	+55.91%
BATTERIES	10.55	8.94	-15.26%
ÉCO DDS*	13.34	22.66	+69.87%
HORS ÉCO DDS	23.57	23.94	+1.55%
TOTAL ENFOUISSEMENT – TRAITEMENT	2783.59	3204.75	+15.13%
TOTAL GLOBAL	8294.43	6379.99	-23.08%

*DEEE : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

*ECO DDS : éco-organisme en charge des déchets chimiques des particuliers

VIII. LA COLLECTE DES VÊTEMENTS ET DES DASTRI

1) LES VÊTEMENTS

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise organise sur son territoire une collecte de vêtements usagers. Ceux-ci peuvent être déposés en déchetterie ou dans l'un des 12 conteneurs répartis sur l'ensemble des collectivités membres.

La collecte de ces conteneurs est confiée à l'entreprise TRI-VALLEES basée à Gilly-sur-Isère (73). L'entreprise Alpes TLC située à Ugine (73) trie les vêtements collectés sur le territoire.

Tout ce qui est en bon état est revendu dans des pays de l'Est ou au Maghreb, le reste est utilisé comme chiffon dans l'industrie ou en effilochage pour faire des panneaux isolants.



Les consignes à suivre

Vous pouvez déposer



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L)



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L)

Même usés, ils seront valorisés
MERC!



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés



Que deviennent vos dons ?



Sont acceptés dans ces conteneurs :

- les vêtements en bon état et propres,
- le linge de maison (drap, serviette, rideau...),
- la maroquinerie (ceinture, sac...),
- les chaussures en bon état, propres et attachées par paire,
- les jouets.

Suite à la mise en place d'un Éco-organisme Re-Fashion (anciennement Eco TLC), la collecte et la valorisation des textiles sont gratuites et soutenues depuis le printemps 2011.

Ce flux a connu une forte hausse en 2020, qui continue à évoluer en 2021

Evolution de la collecte des textiles

Type	2020	2021	Evolution 2020/2021
TEXTILES	43.86	46.76	+ 6.61%

2) LES DASTRI



La loi a imposé la collecte séparée des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) à l'attention des personnes en automédication.

Cela concerne principalement les déchets piquants (aiguilles, lancettes... ou coupants (scalpels, lame...)). Cette collecte a pour but d'éliminer ce type de déchets dangereux selon

Cela permet également de diminuer les risques de blessures pour le personnel de collecte. Jusqu'au 31 décembre 2013, cette collecte était organisée et financée par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'éco-organisme DASTRI organise et finance la collecte des DASRI.

DASTRI a repris à son compte le principe de Médibus. Cela consiste en un stationnement d'un véhicule dédié pendant deux heures sur chaque commune, tous les 3 mois environ.

Les frais de déplacement, de traitement et de fourniture des boîtes spécialisées anciennement à la charge de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise sont maintenant réglés par l'éco-organisme DASTRI.

Evolution de la collecte des DASRI (en kg)

Type	2020	2021	Evolution 2020/2021
DASRI	103.87	202.2	+94.67%



Figure 1 Collecte des DASRI

3) POINTS BLOQUANTS ET PERSPECTIVES

L'éco-organisme s'est parfaitement substitué à la collectivité dans la réalisation de cette collecte ce qui augure un bon fonctionnement pour les années à venir.

L'essentiel

Cette collecte marginale en quantité permet de sortir des déchets à risques des ordures ménagères.

Les conditions de travail des agents sont donc plus satisfaisantes.

A partir du 1^{er} janvier 2014, cette collecte est intégralement organisée et prise en charge par l'éco-organisme DASTRI.

IX. LES AUTRES ECO-ORGANISMES

1) Eco-SYSTEME/OCAD3E - Déchets électriques et électroniques (D3E)

ecosystem
recycler c'est protéger

Définition D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers issus des équipements électriques et électroniques des catégories 1 à 10, à l'exception des équipements des catégories 1 à 3, 5 et 6.
Décret.

Eco-Système est l'organisme agréé par les pouvoirs publics au titre du décret et chargé de l'enlèvement ou de la reprise pour réemploi, valorisation ou traitement dans les conditions posées par le Décret, des D3E collectés sélectivement par la Collectivité. L'Eco-organisme est en charge du financement de la collecte sélective et de l'enlèvement des D3E collectés par la collectivité.

Point de collecte

La collectivité met à disposition de l'Eco organisme les D3E qu'elle a collectés sélectivement sur les déchetteries de Tignes-Les Brévières et de Bourg Saint Maurice. La collecte est organisée de façon séparée en 4 flux, définis par l'arrêté du 13 mars 2006 relatif au Registre :

- gros électroménager froid (GEMF)
- gros électroménager hors froid (GEMHF)
- écrans (ECR),
- petits appareils en mélange (PAM).



Figure 2 Bac de tri DEEE

Evolution de la collecte des D3E

Type de déchet	2020	2021	Evolution 2020/2021
DEEE	295.67	293.68	-0.67%

L'organisme met également des bacs à disposition des collectivités pour le recyclage des lampes et ampoules.

- les tubes fluorescents (dits « néons »)
- les lampes basse consommation (ou fluocompactes)
- les lampes à iodure métallique (ou aux halogénures métalliques)
- les lampes sodium (haute et basse pression)
- les lampes à vapeur de mercure
- et les lampes à leds.

Evolution de la collecte des lampes

Type de déchet	2020	2021	Evolution 2020/2021
LAMPES	1.60	3.66	+128.75%



2) Eco-MOBILIER - Déchets d'ameublement/mobilier (DEA)



Cette filière permet de recycler les meubles usagers. Elle est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013. Les déchèteries des Brévières et de Bourg Saint Maurice ont collecté plus de 526 tonnes issues de l'ameublement en 2021. Un nouveau dispositif a vu le jour en 2021 permettant de collecter également les coussins et couettes en vue de les recycler.



Figure 3 Système de collecte des couettes et coussins

Evolution de la collecte benne Eco Mobilier

Type de déchet	2020	2021	Evolution 2020/2021
Mobilier	400.29	526.44	+31.51%



Figure 4 Benne éco mobilier

3) Eco DDS - Déchets chimiques



Cet éco-organisme a en charge la collecte et le traitement de certains déchets chimiques « déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers » (vernis, chlore, peinture, produits phytosanitaire, filtres à huile...).

A l'inverse des autres flux en déchetterie, ce flux a connu une hausse en 2021.

Evolution de la collecte des DDS

Type de déchet	2020	2021	Evolution 2020/2021
DDS	13.34	22.66	+69.87%



Figure 5 déchets chimiques

4) COREPILE - Collecte des piles



Corepile est un éco-organisme ayant pour vocation d'organiser la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables usagés sur le territoire. Des collecteurs de piles et accumulateurs sont mis en place dans les 4 déchèteries de Haute Tarentaise.



Evolution de la collecte des PILES (en tonnes)

Type	2020	2021	Evolution 2020/2021
PILES	1.40	2.44	+74.29%

X. LE BILAN FINANCIER

LE VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR L'ANNÉE 2019

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été votée à l'unanimité le 28 janvier 2019 lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (délibération n° 2019-03).

TEOM 2021		
ZONE 1 ¹	ZONE 2 ²	
8,46 %	10,83 %	
BILAN FINANCIER DU SERVICE DÉCHETS		
Compte Administratif 2021		
	Dépenses	Recettes
Administration Déchets Ménagers et Assimilés	261 189.19 €	
Déchetteries (fonctionnement)	1 363 241.40 €	314 313.45 €
Collecte	3 261 797,41€	
Transport et traitement	1 671 750,79€	369 605.32 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)		8 724 557 €
Conteneurisation	154 240,44€	
Camion de collecte	309 068,84€	
Déchetteries (investissements)	78 566,73€	
Politique de réduction des déchets	2630,76€	
Remboursement de l'emprunt pour les Conteneurs	45 000€	
Remboursement de l'emprunt pour le Quai des Brévières	125 000€	
Travaux Quai de Valezan réalisés	775 746,24€	69 403 €
TOTAL Déchets Ménagers et Assimilés	8 048 231.80 €	9 477 878.77 €

¹ Zone villages: secteurs de Bourg-Saint-Maurice à taux réduit, Territoire des Chapelles, de Montvalezan sauf la Rosière et restaurants d'altitude, partie du Territoire de Sainte-Foy-Tarentaise excluant la ZAC de Bonconseil, Territoire de Séez et de Villaroger).

² Zones Stations (Secteur de Bourg-Saint-Maurice à taux plein, Station de la Rosière, Territoire de Tignes, de Val d'Isère et la partie du Territoire de Sainte-foy-Tarentaise comprenant la ZAC de Bonconseil).

³ La part de la CCHT pour ses travaux représente 1 200 000 euros.

Le service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) complétée par la revente des matériaux issus de la collecte sélective ainsi que les soutiens versés par divers organismes.

XI. SERVICE TRI ET PREVENTION DES DECHETS 2020

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise a la compétence de collecte des déchets. Elle est également chargée de la sensibilisation et de la communication autour du tri et de la prévention des déchets.

Sous la direction du directeur générale des services techniques **3 animatrices** coordonnent et animent sur le territoire des actions pour favoriser le tri et la prévention des déchets ainsi que le suivi administratif lié aux déchets. Les publics visés sont l'ensemble des professionnels, des habitants, des scolaires et des vacanciers.

Leurs missions sont les suivantes :

- Sensibiliser les jeunes et les scolaires à travers des animations
- Sensibiliser les habitants aux consignes de tri et à la réduction des déchets
- Former les professionnels aux consignes spécifiques à leur secteur (porte à porte, accompagnement, diagnostics, formations de personnel)
- Sensibiliser les vacanciers du territoire
- Développer la pratique du compostage de proximité
- Vérifier la qualité du tri à travers des analyses d'échantillons
- Contrôler et saisir les données concernant les tonnages et valider les factures de l'ensemble des données liées aux déchets du territoire (facturation, déclaration éco-organismes, contrats repreneurs...).

1) LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES :

En 2021 les animations scolaires ont été rendues difficiles en raison de la pandémie. Néanmoins les animatrices ont réalisé 4 projets avec les publics scolaires.

Fin du projet Objectif zéro déchet à la Cité Scolaire

Les animatrices ont clôturé le projet « Objectif zéro déchet » à la Cité Scolaire de Bourg Saint Maurice avec la thématique des textiles ; A cette occasion, des ateliers de sensibilisation ont été proposés à tous les élèves de 5ème. Une exposition a également été mise en place dans l'atrium pour l'ensemble des élèves. Un troc de vêtement devait avoir lieu pour fêter la fin de l'évènement en juin, mais il n'a pas pu être organisé en raison du COVID 19.

Stage vidéo sur la réduction des déchets

En partenariat avec le service jeunesse de la CCHT, les animatrices ont proposé à un groupe de jeunes de participer à la mise en scène et au montage de 3 scénettes de sensibilisation à la réduction des déchets, encadré par un professionnel de la vidéo.



Figure 6 Stage vidéo

World Clean Up day



Figure 7 World Clean Up Day - Ecole de Ste Foy Tarentaise

Le service a accompagné l'école de Sainte Foy Tarentaise pour l'organisation d'un ramassage de déchet à l'occasion du World Clean Up Day le 17 septembre. Cela leur a permis de prendre conscience de la problématique des déchets sauvages. Environ 50kg de déchets ont été ramassés par leur soin.

Réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines :

Le service tri et réduction des déchets, en collaboration avec le service scolaire de la mairie de Bourg Saint Maurice – Les Arcs, a réalisé un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans l'ensemble des écoles de la commune. Ce projet consistait à réaliser une peser du gaspillage en salle et en cuisine pendant une semaine dans chaque cantine, et à sensibiliser les enfants par le biais de jeux et animations (sensibilisation aux sens, vélo smoothie, jeux sur les quantités consommées...).

A l'issue de ce projet, le service a rendu une série de préconisations que les agents et la mairie pourront mettre en place dans l'optique de réduire ce gaspillage.



Figure 8 Animation vélo smoothie

Ateliers avec le RPAM

Enfin, Le service réduction et tri des déchets et le Relais Assistant.e.s Maternel.le.s de la Communauté de Communes ont travaillé ensemble pendant plusieurs mois autour de la question du Zéro déchet. Plusieurs animations ouvertes aux assistant.e.s maternel.le.s et aux enfants ont ainsi été imaginées afin de sensibiliser ce public sur la question (récupération de matériaux pour faire des jouets, fabrication de lingettes lavables).



Figure 9 Animation RPAM

2) L'accompagnement des professionnels (formations et diagnostics)

En 2021 l'équipe du service réduction et tri des déchets a accompagné plusieurs structures pour améliorer leurs performances de tri en interne.

Tignes Développement et Val d'Isère Tourisme ont sollicité le service afin d'effectuer un diagnostic de la production de déchets en interne. Les différents bâtiments ont ainsi été passés en revue. Un rapport faisant état de la production de déchets et proposant une série de préconisations leur a été remis. A la suite de cela les agents volontaires ont pu bénéficier d'une formation sur la gestion de déchets et les consignes de tri au niveau local.

Les pompiers de la caserne de Bourg Saint Maurice ont également été formés aux consignes de tri.



Figure 10 Formation à la caserne de pompier de BSM

Le service a également poursuivi son travail de sensibilisation des hébergeurs et des vacanciers grâce à la distribution de sacs de tri en kraft et de mémos sur les consignes de tri.



Figure 11 Sac de tri en kraft

3) Le compostage :

En 2021 six nouveaux sites de compostage partagé ont été installés sur le territoire :

- la résidence le Replatet sur la route des Arcs,
- la résidence le Ruitor à Arcs 1800
- la copropriété l'Avenue du Stade à Bourg Saint Maurice

- dans les jardins partagés « Salade, Tomate, Oignon » et « Cocottes au Potager » sur la commune de Bourg Saint Maurice.

Les animatrices ont soutenu la démarche écologique de l'EHPAD à Bourg Saint Maurice en installant un site de compostage pour le personnel de l'établissement.

A ce jour, une trentaine de sites de compostages partagés sont actifs et suivi par la CCHT sur le territoire. Des projets qui permettent de détourner près de 30 tonnes de déchets de l'incinérateur.

L'équipe du Service Tri et Réduction des Déchets effectue un gros travail de partenariat pour permettre au compostage de se développer sur le territoire en se mettant en réseau avec les associations locales et en assurant sa promotion lors de nombreux évènements.

Le déploiement de ces sites suppose un travail d'entretien et de remise en état régulier assuré par l'une des animatrices en voie de recevoir le diplôme de « maître composteur ». Ce travail d'entretien nécessite désormais l'intervention d'une équipe supplémentaire deux fois par an pour les plus gros sites partagés du territoire. Le chantier d'insertion, Tarentaise Vanoise Insertion en assure l'entretien en partenariat avec l'animatrice référente.

Enfin, en raison d'une forte demande de la population, en 2021 la Communauté de Communes a décidé de proposer à nouveau la mise à disposition de composteurs individuels à tarifs préférentiels. 70 composteurs ont ainsi été distribués en un an.

4) Les partenariats avec d'autres structures

Le service réduction et tri des déchets de la CCHT est de plus en plus sollicité par les habitants et associations du territoire ; signe d'une prise de conscience grandissante pour la problématique des déchets. En 2021 un partenariat a été établi avec l'association **Coup de Pouce** de Bourg Saint Maurice (qui a pour mission de lutter contre le gaspillage alimentaire, de permettre aux familles en difficulté de bénéficier de nourriture à bas coût, et de dynamiser le marché de la seconde main). Ce partenariat s'est concrétisé par la mise en place d'atelier zéro déchet et par le prêt des différents volets de l'exposition « Objectif zéro déchet ».

Le service a également poursuivi son partenariat avec la **Maison d'Emilien (médiathèque de Séz)** en proposant plusieurs volets de sensibilisation sur la réduction des déchets (gaspillage alimentaire, éco consommation, surconsommation des textiles, des emballages plastique). Cette sensibilisation a été réalisée par le biais de vitrines à thème, de panneaux d'exposition et d'ateliers pratiques (tables rondes, vélo smoothie, troc vêtements).

Un travail de réflexion sur le développement du compostage a également été entamé avec l'association d'habitants « **Participer aux projets de Séz** ». Les animatrices leur ont permis de visiter le centre de tri ainsi que l'incinérateur de Chambéry. L'association souhaite se porter volontaire pour soutenir la mise en place de sites de compostage sur la commune.

Un partenariat a également été noué avec **l'espace de Cowork Sowo** à Bourg Saint Maurice où les animatrices ont pu proposer un atelier sur la fabrication de cosmétiques zéro déchet.

5) Les évènements

Les animatrices ont sensibilisé touristes et locaux lors de nombreux évènements. Ces stands sont l'occasion pour les visiteurs de prendre de l'information sur différentes thématiques tels que le compostage, le tri, le suremballage, le gaspillage alimentaire. Le service était présent lors de ces évènements :



Figure 12 Site de compostage - avenue du stade (BSM)



Figure 13 Troc vêtements à la médiathèque de Séz

- Echangeons ça pousse, (Séez- 22 mai)
- Séez Clean Day (Séez- 5 juin)
- Stop Waste Tour (Les Arcs – 19 juin)
- Foire Avaline, à Val d'Isère (7 et 8 août)
- Journée de l'environnement (Val d'Isère – 20 juillet),
- Echos Days (à Tignes – 6 août),
- Tour de l'Avenir (Montvalezan – 22 août)
- Salon de l'agriculture (Bourg Saint Maurice, 23 août)
- Chouchoute ta montagne (à Tignes – 25 août)
- Eco Fête (Centron en partenariat avec les autres collectivités de Tarentaise – 18 septembre)



Figure 14 Stand type du service réduction et tri des déchets

Accompagnement Eco-événement

Le service propose aux organisateurs de manifestations un accompagnement afin de rendre l'évènement le plus Eco-exemplaire possible dans la réduction et le tri des déchets. Le service met aussi à disposition des totems de tri et de gobelets réutilisables.

Zoom sur le projet d'étude de faisabilité pour la mise en place d'une recyclerie en Tarentaise

Enfin, le service réduction et tri des déchets a travaillé en collaboration avec les communautés de communes de Tarentaise dans le cadre d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie en Tarentaise. Les enjeux étaient multiples : trouver un lieu potentiel pour accueillir ce type de structure, vérifier l'intérêt de la population à l'égard de ce mode de consommation, sonder les acteurs du réemploi existants, étudier les gisements de déchets potentiellement réutilisables. Les élus en charge de la thématique « déchets » de chaque communauté de communes ont été conviés à différentes visites de terrain et ont pu assister au rendu de l'étude.

6) LES ACTIONS DE COMMUNICATION

L'exposition « objectif Zéro Déchet »



Conçue et réalisée avec une agence de communication locale l'exposition « Objectif Zéro Déchet » est présentée sur 24 panneaux recto verso et traite des sujets de la réduction du plastique, le gaspillage alimentaire, l'éco consommation, le réemploi, de la réparation et du textile. Elle est à destination de tous les publics et est conçue de manière ludique et décalée.

Elle a pour vocation d'être prêtée aux différentes structures du territoire qui accueillent du public (associations, mairies, écoles...).

En 2021, plusieurs thématiques ont été mises à l'honneur à la médiathèque de Séez, au sein de l'espace de vente de l'association Coup de Pouce et à la Cité Scolaire à Bourg Saint Maurice.



Figure 15 Visuels de l'exposition Objectif zéro déchet

Communication presse et Web

Le service rédige régulièrement des « post Facebook », des actualités sur le site internet et des communiqués de presse pour mieux communiquer sur la réduction et du tri des déchets.



Figure 16 Exemple de post Facebook

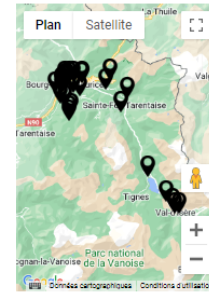
QUE PROPOSE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

- De l'information et du conseil auprès des particuliers
- L'équipement, la formation et le suivi des foyers en habitat collectif
- L'équipement, la formation et le suivi des structures d'accueil de public (écoles, structures d'accueil pour enfants, maison de retraite...)
- La formation des professionnels et de leurs équipes
- Des animations de sensibilisation auprès des scolaires

Qu'est ce que le compostage ?

30% : c'est le poids moyen des déchets organiques dans nos ordures ménagères.
Une part importante qui peut être détournée de l'incinération si elle est valorisée par le biais du compostage.
Le compostage est un procédé de transformation biologique des matières organiques, en présence d'eau et d'oxygène, de micro-organismes qui favorisent la fermentation et transforment les déchets. Il en résulte (après maturation) la formation d'un produit riche en humus, idéal pour le jardin. Il faut compter environ 8 mois pour que le compost soit mûr.

31 résultats



QUE COMPOSTER ?



Figure 17 Exemple d'informations sur le site internet

Support de communication

Enfin, le service réalise régulièrement des supports et objets de communication diffusés auprès des publics ciblés sur l'ensemble de Haute Tarentaise.

- Sacs de tri habitants....
- Gourdes zéro déchet
- Flyers, stop pub, livret recettes zéro déchet
- Cendriers de poche

7) LE VOLET ADMINISTRATIF

Un tiers du planning du service tri et prévention des déchets est dédié au suivi administratif. Les principales missions administratives sont la saisie des données statistiques, des tonnages, des flux..., le contrôle des factures liées aux déchets, le suivi des contrats avec les repreneurs de matériaux et la saisie des déclarations aux éco-organisme (CITEO, eco-système...).

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 073-247300254-20220928-2022_83BIS-DE

